



Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/53/120
12 mai 1998

ORIGINAL : FRANÇAIS

Cinquante-troisième session
Point 113 c) de la liste préliminaire*

QUESTIONS RELATIVES AUX DROITS DE L'HOMME : SITUATIONS
RELATIVES AUX DROITS DE L'HOMME ET RAPPORTS DES
RAPPORTEURS ET REPRÉSENTANTS SPÉCIAUX

Lettre datée du 8 mai 1998, adressée au Secrétaire général
par le Représentant permanent du Royaume-Uni de Grande-
Bretagne et d'Irlande du Nord auprès de l'Organisation
des Nations Unies

J'ai l'honneur de porter à votre attention la déclaration de la présidence de l'Union européenne sur l'assassinat de Mgr Gerardi au Guatemala, publiée le 4 mai 1998.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale.

Le Représentant permanent du Royaume-Uni
auprès de l'Organisation des Nations Unies

(Signé) John WESTON

* A/53/50.

ANNEXE

[Original : anglais et français]

Déclaration de la présidence de l'Union européenne
sur l'assassinat de Mgr Gerardi au Guatemala publiée
le 4 mai 1998

L'Union européenne présente ses condoléances les plus sincères à l'Église et au peuple du Guatemala pour l'assassinat brutal de Mgr Juan Gerardi Conedera, perpétré le 26 avril 1998.

L'Union européenne reconnaît l'oeuvre précieuse accomplie par Mgr Gerardi, qui a joué un rôle de premier plan en tant que promoteur du rapport intitulé "Guatemala : jamais plus", établi dans le cadre du projet interdiocésain "Récupération de la mémoire historique".

Lors de la cérémonie marquant la présentation du rapport, célébrée le 24 avril en la cathédrale métropolitaine, Mgr Gerardi a souligné l'importance que revêtent la vérité et la justice sociale pour la réconciliation nationale. L'Union européenne partage le point de vue de Mgr Gerardi et lance un appel à tous les Guatémaltèques pour qu'ils ne se laissent pas détourner de la mise en oeuvre intégrale des accords de paix par cet assassinat lâche et odieux.

L'Union européenne engage le Gouvernement du Guatemala à continuer de prendre toutes les dispositions nécessaires pour faire en sorte qu'une enquête exhaustive soit menée sur cet assassinat afin d'en traduire les auteurs en justice.

L'Union européenne demande également au Gouvernement du Guatemala d'appuyer le travail de la commission de vérité et de prendre toutes les mesures qui s'imposent pour assurer la sécurité de ses membres.
